

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 FÉVRIER 2019**

Date de convocation : 12 février 2019

Date d'affichage : 12 février 2019

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme DARMON Monique, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme CAMOU LOPEZ Camille, Mme DELAISSE Axelle, Mme DUCHEMIN Cécile, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme BOUGERET Florence, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme SOREL Isabelle, Mr DE ALMEIDA José, Mme PHILIPPE Sandrine, Mr CAHAREL Brice, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mr LEGRAS Olivier, Mr HENTGES Guy, Mr CATHY Gérard

Absents excusés: Excusé(s) ayant donné procuration, Mme MARTIN Caroline à Mr CATHY Gérard, Mr THOMASSET Ghislain à Mr LEGRAS Olivier

Absents: Mr LEMASSON Philippe, Mr PRADEL Angelin

Nombre de votants : 21

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Brice CAHAREL

L'an deux mille dix-neuf, le 18 février à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 17 décembre, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 21 voix POUR**

Délibération n°19-001 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, prend acte du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019.

Mme DARMON demande si la Taxe d'Habitation est totalement compensée.

Mme CAMOU précise que oui, les dotations de l'Etat sont à l'identique. La compensation de l'Etat s'effectue en amont, avant le versement des contributions sur le compte de la commune.

Mr LEGRAS fait un commentaire qui selon lui ne servira à rien comme d'habitude. « Comme tous les ans, nous nous trouvons devant une belle présentation nous apprenant combien le monde va mal et que la France ne va pas mieux mais qui nous donne, au final, assez peu d'éléments permettant de débattre des choix politiques qui détermineront les orientations budgétaires de Gometz le Château.

On nous opposera, comme à chaque fois, le côté fastidieux et chronophage d'une lecture ligne à ligne du budget alors que nous demandons seulement quelques chiffres, secteur par secteur, de manière à mieux comprendre comment on déshabille Paul pour habiller Jacques et pouvoir ainsi apprécier le bien-fondé des choix budgétaires opérés. »

Mme SELLEM répond comme chaque année que le DOB est sur le même modèle que d'autres communes. Mr LEGRAS devait fournir d'autres présentations d'autres communes mais rien n'a été transmis, dommage. Dans ces périodes de budgets extrêmement contraints, l'objectif reste le même à savoir baisse et/ou maintien des fonctionnements tout en continuant d'investir.

Mr LEGRAS précise que là où cela diffère c'est où va-t-on faire les économies dans le fonctionnement et où est-ce qu'on le reporte dans l'investissement. Quels sont les services déshabillés ?

Mme CAMOU répond que sur les présentations des années précédentes, la réorganisation a été effectuée et présentée.

Mr LEGRAS précise que plusieurs services ont été déshabillés, notamment au niveau de l'accueil de la mairie. Les analyses des chiffres sur les statistiques seraient intéressantes.

Délibération n°19-002 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve le rapport de la CLECT du 15 novembre 2018.

Délibération n°19-003 : Sur proposition de Madame Camille CAMOU LOPEZ, Maire-adjointe déléguée aux finances, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de reprise de la dette relative à la voirie transférée à la CPS.

Délibération n°19-004 : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, décide de prendre en compte les observations de l'Etat suite au contrôle de légalité dans le cadre de la révision allégée du PLU.

Délibération n°19-005 : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à

l'urbanisme, par **21 voix POUR**, décide de prendre en compte les observations de l'Etat suite au contrôle de légalité dans le cadre de la modification du PLU.

Délibération n°19-006 : Sur proposition de Madame Axelle DELAISSE, Conseillère municipale, par **21 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable et à signer toutes les pièces et actes relatifs à l'installation d'un city parc au stade.

Délibération n°19-007 : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, par **21 voix POUR**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour la mise en sécurité et la pose d'une clôture sur la parcelle du bois des grès.

Délibération n°19-008 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « commande publique » de la CPS et tout document s'y rapportant.

Délibération n°19-009 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention-cadre constitutive de groupement de commandes avec la CPS.

Délibération n°19-010 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, désigne les six premières personnes du tableau :

NOM	Prénom
GAYOT	CHRISTINE
LECOCQ	ARNAUD
LABE	LUCIE
DEROODE	PHILIPPE
BOUZIANE	LISA
MARTIN	NICOLAS

Afin de constituer la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2019-2020.

Délibération n°19-011 : Sur proposition de Madame Axelle DELAISSE, Conseillère municipale, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve la demande de subvention pour le city parc et les agrès au stade dans la limite du respect du montant légal maximal global de subventions.

Délibération n°19-012 : Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU BRETECHER, Maire-adjointe déléguée à l'enfance, la jeunesse et les seniors, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve les termes de la convention générale triennale avec la crèche « Les Casteloups ».

Délibération n°19-013 : Sur proposition de Monsieur José DE ALMEIDA, Conseiller municipal délégué aux transports, par **21 voix POUR**, soutient la motion de l'association « Les villes du RER B Sud ».

Délibération n°19-014 : Sur proposition de Monsieur José DE ALMEIDA, Conseiller municipal délégué aux transports, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, autorise le Maire à signer la convention-cadre de délégation de compétence IRVE avec la CPS, ses avenants éventuels et tous documents relatifs à cette affaire.

Mr LEGRAS demande qui étudie et qui choisit.

Mme SELLEM explique que ce sont les services de la CPS qui étudient et orientent les choix de lieux d'installation sur des zones commerciales et passantes. Pour GLC, les 2 zones retenues seraient le parking devant le salon de coiffure et le parking au niveau de la salle Barbara. A savoir, les bailleurs et propriétaires dans les copropriétés (pour les logements collectifs) doivent installer une borne si un locataire le demande. La participation sera payante pour les utilisateurs.

Délibération n°19-015 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **21 voix POUR**, approuve la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet de 1 607 heures maximum par an.

Le Maire précise qu'une décision du Maire a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT), portant sur l'attribution des lots du marché de réhabilitation et mise en accessibilité des salles associatives

Le conseil est clos à 22H08
La séance est levée à 22H08

A Gometz le Châtel, le 18 février 2019.

Le Maire,

Lucie SELLEM

